

Décision

Générale

colonial

Décision n° 59-402-1930 mutation

n° 59-402-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 mai 1930

Numéro JO

n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro

31 mai 1930

TEXTE INTÉGRAL

M. Collat, sous-chef de bureau des Secrétariats généraux des colonies, est placé pendant son séjour à dans l'article 68 du décret du 3 juillet 1954 et percevra les indemnités de séjour réglementaires,